

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion restreinte du 16 juillet 2026



MODIFICATIONS « MONTEES & DESCENTES » LE TABLEAU RECAPITULATIF MIS A JOUR SUR LE SITE INTERNET

Les présentes décisions « montées & Descentes » sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

MONTEES

SENIORS :

D4 en D3 : FC MAROLLES 2 / BANN'ZANMI 2 / CSA KREMLIN BICETRE 2

Montées supplémentaires suite à non-réengagement des équipes de (ASF Le Perreux 3 / US IVRY 3 / FC Moldavie 3)

ANCIENS :

D1 : VILLIERS ES (maintenu)

D2 : US CRETEIL (maintenu)

Suite à la montée de Choisy AS en R3

DESCENTES

U15:

D1 en D2 : FC SAINT MANDE

Départage des équipes au sein d'une même poule. Résultat des rencontres ayant opposé les deux résultats des matchs :

27/09/25 : FC SUCY / FC ST MANDE (4/1) - 07/02/26 : FC ST MANDE / FC SUCY (1/3)

En conséquence le classement est :

8^{ème} – FC SUCY 18 points (20 matchs)

9^{ème} – FC ST MANDE 18 points (20 matchs)